

CSW59

Intervention de Dédé Ahoéfa Ekoué, ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation

New York, le 10 mars 2015

Madame la Présidente,

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole en ce jour à l'occasion de la 59^{ème} session de la commission sur le statut des femmes.

Madame la Présidente, permettez-moi, avant toute chose, de saisir cette occasion pour vous féliciter pour la conduite efficace de nos travaux.

Je tiens à renouveler notre gratitude au Secrétaire Général des Nations Unies pour son appui déterminant à l'autonomisation de la femme et pour la contribution de taille des Agences des Nations Unies à la réalisation de l'égalité homme- femme.

Je tiens à remercier particulièrement ONUFEMME pour la préparation réussie de la présente session.

Madame la Présidente,

Le Togo s'est investi durant les 20 dernières années à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing. Cette démarche a été renforcée par la Vision du Président de la République Son Excellence Monsieur Faure Gnassingbé pour qui l'autonomisation de la femme est une condition indispensable pour la réalisation de notre objectif de prospérité.

Ce fort engagement est traduit dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) et dans notre Vision nationale en matière d'égalité et d'équité de genre qui est de « Faire du Togo un pays émergent sans discrimination, où les hommes et les femmes ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance».

Madame la Présidente,

Le Togo a fait d'importants efforts qui ont permis d'enregistrer des avancées significatives en matière d'autonomisation de la femme.

Le contexte institutionnel et juridique est de plus en plus favorable aux droits des femmes comme l'illustre l'amélioration continue du code des personnes et de la famille. Ce code a été révisé en 2012 et ensuite en 2014 pour assurer une gestion collégiale du ménage par le mari et l'épouse, réaffirmer l'autonomie de la femme ; promouvoir une meilleure protection des enfants et du défunt survivant en cas de décès d'un des époux et assurer l'équité fiscale.

Madame la Présidente,

Dans le domaine de l'autonomisation économique de la femme, plusieurs programmes structurants ont permis d'atteindre en 2014 plus de 500 000 femmes à faible revenu dans le monde rural en particulier et dans les secteurs de produits de transformation agricole, de commerce et d'artisanat. Parmi ces programmes nationaux figurent en bonne place: *Le Projet de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG)*, *le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA)*, *le Programme national de l'entrepreneuriat féminin inclusif* et *le récent Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI)* qui a permis l'accès à un financement abordable à près de 300 000 femmes très pauvres.

Le Gouvernement a mis en place des programmes pionniers de volontariat et d'entrepreneuriat offrent des opportunités d'employabilité, d'emplois et de création d'entreprises à des milliers de jeunes filles.

En matière d'éducation, le niveau d'instruction des filles et des femmes s'est sensiblement amélioré grâce à des mesures incitatives prises par l'Etat.

En effet, le taux net de scolarisation de la jeune fille a connu une progression sensible pour se situer à près de 80% en 2011 et la parité filles/garçons est quasiment atteinte au niveau du primaire.

Des avancées ont été aussi également faites dans le domaine de l'alphabétisation des femmes et se renforcent à la faveur d'une subvention gouvernementale qui permet de couvrir chaque année un nombre additionnel de 1200 femmes en milieu rural.

Dans le domaine de la santé, la subvention de la césarienne dans le cadre la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et néonatale (CARMMA), la prise en charge de la fistule obstétricale, la gratuité des Antirétroviraux (ARV) sont autant d'actions qui permettent de mieux sécuriser la santé des femmes et de filles.

Dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, nous enregistrons des avancées encourageantes telles que la baisse du taux des mutilations génitales féminines de 2006 à 2010, passant de 6,9% à 3,9% chez les femmes et de 1% à 0.04% chez les enfants.

En matière de leadership politique, au sein du gouvernement, le pourcentage des femmes a évolué de 8,3% en 2007 à 20,68% en 2013.

A l'Assemblée Nationale, le pourcentage des femmes est passé de 11% en 2007 à près 18% en 2013 avec la nomination de deux femmes aux postes stratégiques de 2^{ème} et 3^{ème} Vice-présidence. Récemment, une femme a été nommée à la tête de deux institutions de la République à savoir le Médiateur de la République et le Haut-commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRUN).

Madame la Présidente,

Ces progrès notables ont été réalisés grâce aux efforts du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, de toutes les couches sociales y compris les femmes elles-mêmes, ceci avec le précieux concours des partenaires techniques et financiers internationaux que nous remercions par la présente.

Je saisis également cette opportunité pour adresser la profonde gratitude du Président de la République Togolaise, en sa qualité de superviseur régional de la CEDEAO pour la riposte à la fièvre à virus Ebola, à toutes les nations et organisations qui soutiennent la lutte contre cette pandémie qui entraîne des conséquences désastreuses pour nos populations et affecte de manière disproportionnée les femmes et les enfants.

Madame la Présidente,

Malgré les progrès remarquables, la route est encore longue. C'est pour cela que le Togo a déjà pris les dispositions pour accélérer sa marche vers l'autonomisation des femmes telles que l'illustrent :

- la récente décision du Chef de l'Etat de mettre en place des centres multiservices de promotion de la femme,
- la redynamisation de la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel,

- la création d'un fonds pilote d'assistance juridique aux filles et femmes victimes de violence, un partenariat stratégique entre le secteur public, la société civile et le secteur privé,
- le lancement du réseau pour le leadership professionnel des femmes et
- la révision en cours des codes pénal, foncier et de la nationalité pour mieux prendre en compte les préoccupations des femmes.

Madame la Présidente,

Il est important que nous saisissons l'opportunité de l'adoption prochaine des Objectifs de Développement Durable pour garantir un meilleur financement et une plus grande redevabilité pour la réalisation des objectifs d'égalité homme - femme et d'autonomisation des femmes. C'est à ce prix que nous réussirons à libérer pleinement le potentiel des femmes pour un monde meilleur pour toutes et tous à l'horizon 2030.

END